

MANITOBA

2003

DISCOURS
du BUDGET

Manitoba 



B Â T I R L ' A V E N I R



Discours du Budget 2003 du Manitoba

M. Gregory F. Selinger

Ministre des Finances

Le 22 avril 2003

Ce document peut être consulté

sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html>

Les autres documents sur ce site comprennent :

The 2003 Manitoba Budget Papers,

Le Budget des dépenses du Manitoba de 2003,

Le Budget des recettes du Manitoba de 2003,

Les avantages du Manitoba 2003,

Quarterly Financial Report (le plus récent), et

Highlights of Manitoba's Recent Economic Performance.

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections

de ce document dans des formats différents

destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

Also available in English



Imprimé sur papier recyclé

ISSN 1702-8035

LE DISCOURS DU BUDGET 2003 DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES

INVESTIR DANS NOTRE JEUNESSE	2
SANTÉ : CONTINUER SUR NOTRE LANCÉE	4
REBÂTIR LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE	8
SOUTENIR LES ENFANTS ET LES FAMILLES.....	9
DES COMMUNAUTÉS PLUS SÛRES	11
L'ÉCONOMIE MANITOBAINE : LA FORCE DE LA DIVERSITÉ	13
AUGMENTER ET RETENIR LES CAPITAUX	13
CROÎTRE GRÂCE À L'IMMIGRATION	15
BÂTIR GRÂCE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION	16
TIRER PARTI DE NOTRE ATOUT ÉNERGÉTIQUE	17
UNE POLITIQUE DE L'EAU POUR TOUTE LA PROVINCE	18
TRANSPORT.....	19
LES RÉGIONS RURALES DU MANITOBA	19
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DU NORD	21
INITIATIVES URBAINES	23
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME.....	24
GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT	25
UN LIEN VERS L'AVENIR	26
NOUVELLES RÉDUCTIONS FISCALES	26
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS	28
UN PLAN FINANCIER RESPONSABLE.....	28
CONCLUSION	32

Les documents suivants sont également offerts :

THE BUDGET PAPERS (en un volume)

Budget Paper A – The Economy

Budget Paper B – Financial Review and Statistics

Budget Paper C – Financing Health Care

Budget Paper D – Taxation Adjustments

LES AVANTAGES DU MANITOBA

PLAN STRATÉGIQUE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DU MANITOBA

BÂTIR L'AVENIR

Monsieur le Président, je suis fier de vous présenter le Budget 2003 du Manitoba, un budget équilibré qui prévoit une réduction des impôts, la continuation du remboursement de la dette et des investissements dans notre avenir.

En ces temps incertains, nous reconnaissons la valeur du travail d'équipe visant à bâtir les fondations d'un Manitoba plus solide et plus sûr, une province accueillante où le coût de la vie et des affaires est abordable. Il y a quatre ans, nous avons amorcé une nouvelle stratégie de croissance pour le Manitoba. Le Budget 2003 poursuit nos engagements prioritaires envers l'éducation, la prestation des soins de santé et l'innovation, qui sont les fondations d'une meilleure économie et d'un avenir plus prometteur pour la population de notre province.

Nous profitons déjà des retombées de la stabilité de notre croissance économique.

- Nous sommes l'une des deux seules provinces ayant réalisé quatre années consécutives de croissance en matière d'investissements privés, lesquels ont augmenté de 13,8 % dans notre province depuis 1999.
- Entre septembre 1999 et la fin de l'année dernière, nous avons créé en moyenne plus de 8 000 nouveaux emplois par an. Cette moyenne était de moins de 3 000 emplois par an au cours de la décennie précédente.

- La société Moody's Investors Service a récemment haussé notre cote de crédit au niveau Aa2 en raison de notre solide croissance économique, de notre performance budgétaire équilibrée et de la réduction du fardeau de notre dette.
- Au cours des quatre dernières années, notre taux de chômage, y compris chez les jeunes, est demeuré au premier ou au deuxième rang des taux les plus faibles.



Nous sommes l'une des deux seules provinces ayant réalisé quatre années consécutives de croissance en matière d'investissements privés.

- Il y a plus de jeunes qui travaillent au Manitoba aujourd'hui qu'à tout autre moment de la dernière décennie, ce qui représente un renversement de la tendance négative du taux d'emploi des jeunes amorcée en 1990.
- Le nombre de Manitobains et de Manitobaines qui reçoivent de l'aide au revenu a diminué de 8,1 % depuis 1999.

- Depuis 1999, nous avons consacré 384 millions de dollars au remboursement de la dette et des obligations découlant des régimes de retraite.
- Cette année, notre dette nette à portée générale sera à son niveau le plus bas par rapport au PIB depuis l'exercice 1982-1983, grâce à une baisse cumulative de 18 % au cours des quatre dernières années.
- Entre 1999 et 2002, nos recettes monétaires agricoles ont augmenté de 27 %, soit la meilleure performance au Canada.

J'ai le plaisir de vous rapporter que les prévisions pour la croissance manitobaine continuent d'être optimistes.

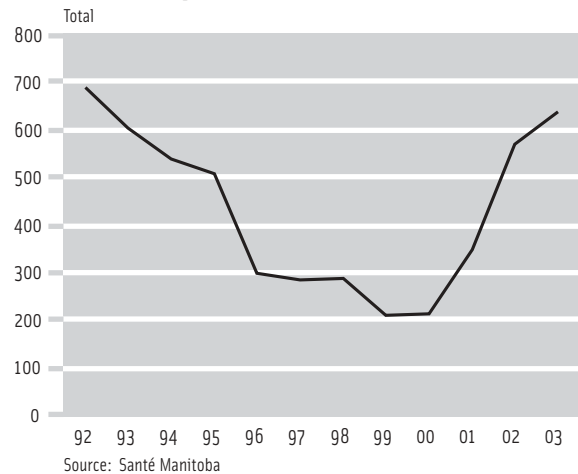
- On prévoit une croissance économique réelle de 3,2 %, pourcentage qui place le Manitoba au troisième rang des meilleures croissances au Canada.
- Le Conference Board du Canada prévoit de nouveau cette année une baisse de notre taux de chômage, qui sera le plus bas du Canada pour la deuxième année consécutive.

Monsieur le Président, nous avons bâti une base économique solide, mais il reste encore du travail à faire. Ce budget donne aux Manitobains et Manitobaines les outils dont ils ont besoin pour améliorer leur vie maintenant et forger leur parcours vers un avenir encore plus sûr.

Investir dans notre jeunesse

Notre stratégie économique est, avant tout, une stratégie d'éducation. Pour réussir sur le plan économique, à la fois en tant qu'individus et en tant que province, nous avons besoin d'un système éducationnel public performant.

Nombre de diplômés en sciences infirmières



Il y a quatre ans, nous nous sommes engagés envers un principe : que l'enseignement collégial et universitaire soit à la portée de chaque jeune répondant aux critères d'admission. Pour ce faire, nous avons réduit les frais de scolarité postsecondaire de premier cycle et les avons ensuite maintenus au même niveau, offert davantage d'aide financière aux étudiants, augmenté la gamme de cours offerts et revitalisé les campus.

Six cents étudiants en sciences infirmières recevront leur diplôme cette année; en 1999, ils n'étaient que

deux cents. Davantage de personnes reçoivent une formation avancée dans le domaine de l'aérospatiale, grâce à la mise sur pied du Centre Stevenson de formation technique en aéronautique. Il y a davantage d'apprentis et un plus grand nombre d'Autochtones reçoivent maintenant une formation. Grâce à nos nouveaux investissements, il y a aujourd'hui davantage d'étudiants qui suivent davantage de cours dans un plus grand nombre d'endroits au Manitoba.

Le budget d'aujourd'hui continue à créer des possibilités pour les élèves et les jeunes du Manitoba. Le Budget 2003 :

- augmente le financement consacré à l'Initiative d'expansion des collèges à plus de 22 millions de dollars, soit 9,2 millions de dollars additionnels pour la revitalisation et l'expansion des collèges manitobains;
- prévoit le financement nécessaire pour permettre à 1 350 étudiants de s'inscrire au campus du centre-ville du collège Red River cet automne;
- augmente le financement d'immobilisations destiné aux universités de 15,4 %, un financement qui s'ajoute à notre contribution de 50 millions de dollars sur cinq ans à la campagne Building on Strengths de l'Université du Manitoba, laquelle entraînera l'apport d'une contribution de contrepartie s'élevant à plus de 100 millions de dollars en fonds privés;
- consacre des fonds à l'établissement d'un collège universitaire du Nord;

- augmente de 2,9 % les subventions globales de fonctionnement et de programmes pour les universités;
- maintient nos droits de scolarité postsecondaire parmi les droits les moins élevés du Canada.

*Notre gouvernement est celui qui
a investi le plus dans la modernisation
de l'enseignement postsecondaire
au Manitoba depuis
les années soixante.*

L'augmentation des subventions de fonctionnement et de programmes, assortie de la réduction des impôts fonciers acquittés par les universités, fournit aux établissements universitaires manitobains l'équivalent d'une augmentation de quatre pour cent de leur financement.

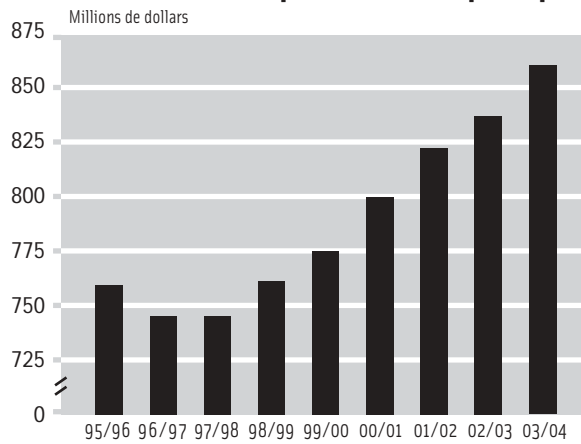
Notre gouvernement est celui qui a investi le plus dans la modernisation de l'enseignement postsecondaire au Manitoba depuis les années soixante.

Nous sommes également en train de renforcer le système scolaire public.

- En 1999, nous avons promis d'augmenter le financement consacré aux écoles manitobaines au même rythme que la croissance économique de la province. Nous avons tenu cette promesse.

- En 1999, nous avons promis d'augmenter à 400 dollars les crédits d'impôts fonciers accordés à tous les propriétaires et locataires. Nous avons tenu cette promesse.
- En 1999, nous avons promis de commencer à éliminer la taxe résidentielle d'aide à l'éducation. Nous avons tenu cette promesse.

Financement annoncé pour les écoles publiques



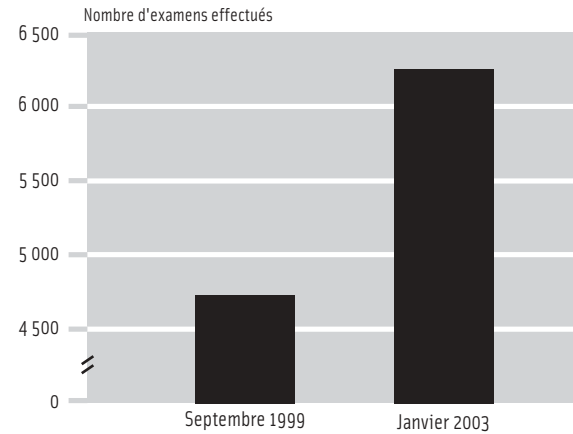
Source: Éducation et Jeunesse Manitoba

Au cours des trois dernières années, nous avons également consacré 200 millions de dollars à des projets d'immobilisations visant à rénover et à rebâtir nos écoles.

Le Budget 2003 prévoit encore plus d'investissements dans l'éducation.

- Pour la quatrième année consécutive, nous avons augmenté de manière importante le financement des écoles publiques, en ajoutant 23,8 millions de dollars supplémentaires.

Tomodensitomètres



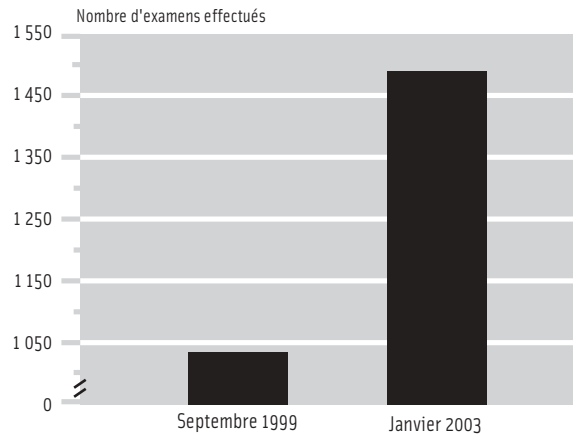
Source: Santé Manitoba

- Nous dépenserons plus de 50 millions de dollars pour la rénovation et la reconstruction des écoles publiques du Manitoba cette année.
- Nous créons un fonds de un million de dollars qui sera consacré à la résolution des problèmes liés à la taille et à la composition des classes.

Grâce à notre engagement envers les écoles, l'éducation et la formation professionnelle, un plus grand nombre d'opportunités se présentent aux jeunes Manitobains et Manitobaines. En même temps, les propriétaires voient finalement leurs impôts fonciers diminuer après une décennie d'augmentations constantes.

Santé : continuer sur notre lancée

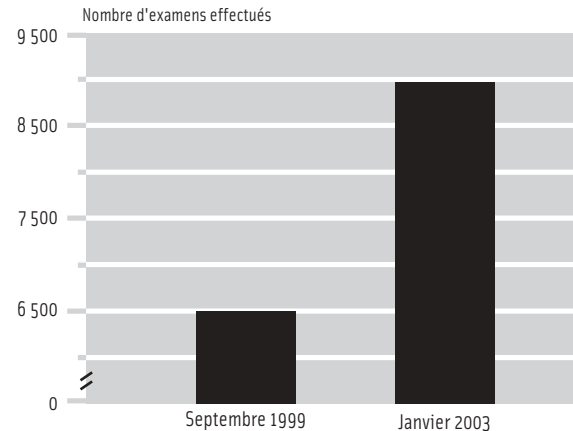
Reconstruire le système de soins de santé public demeure la plus grande priorité de notre

IRM

Source: Santé Manitoba

gouvernement. En 1999, les Manitobains et Manitobaines ont vu leurs soins de santé menacés sur trois fronts : il y avait trop peu d'infirmières, de médecins et d'autres professionnels de la santé en formation pour répondre aux besoins de santé de la communauté; des projets d'immobilisations et d'équipement programmés avaient été repoussés, annoncés de nouveau, puis de nouveau repoussés; et les importantes augmentations de salaires qui avaient été négociées ne reposaient sur aucune provision budgétaire. Il en a résulté des lacunes importantes au niveau des services, l'adoption de la médecine de couloir comme pratique routinière et de longues périodes d'attente pour les examens et les interventions chirurgicales.

Nous avons immédiatement pris des mesures et nous voyons les résultats de ces investissements continus dans la formation dans le secteur de la santé.

Échographies

Source: Santé Manitoba

- Nous avons ajouté 500 places aux programmes de formation des technologues, des thérapeutes et du personnel aide-soignant.

Le nombre de médecins exerçant dans la province a augmenté chaque année depuis 1999, contrairement à la période précédente de déclin.

- Il y a maintenant plus de 1 300 élèves de plus inscrits dans le programme de sciences infirmières grâce à l'expansion stratégique du programme mise en œuvre en 1999.

- Le nombre de médecins exerçant dans la province a augmenté chaque année depuis 1999, contrairement à la période précédente de déclin. Selon les données les plus récentes, le Manitoba compte maintenant 2 122 médecins autorisés à pratiquer, soit 85 médecins de plus qu'en 1999.
- Nous avons financé plus de 20 % de places supplémentaires dans le programme de médecine du Manitoba, et grâce aux nouveaux prêts d'encouragement, nous avons garanti qu'un plus grand nombre de médecins qui reçoivent leur diplôme au Manitoba continueront à pratiquer dans nos communautés.
- Grâce à l'expansion des services de soins de santé à domicile, à l'amélioration de la prise en charge des patients, à un nouveau programme de vaccination contre la grippe, et, par-dessus tout, au travail acharné des professionnels de la santé de première ligne, la médecine de couloir a été réduite de 80%.
- Nous avons mis en œuvre un programme de reconstruction stratégique comprenant des agrandissements hospitaliers et d'importants achats d'équipement dans des collectivités, notamment Brandon, Thompson, Neepawa, Beauséjour, Gimli, Island Lake et Swan River.
- Nous avons mis sur pied un réseau provincial de 24 sites d'accès Télésanté qui permet aux médecins de se consulter par vidéoconférence pour des diagnostics et des traitements.

- En travaillant de concert avec le personnel dévoué d'Action cancer Manitoba, nous avons réduit de moitié la période d'attente pour les traitements de radiothérapie.
- La campagne de dépistage du cancer de la prostate récemment annoncée est la première de ce genre au Canada.

*En travaillant de concert avec
le personnel dévoué d'Action
cancer Manitoba, nous avons
réduit de moitié la période d'attente
pour les traitements
de radiothérapie.*

- Grâce à la formation et à l'embauche d'un plus grand nombre de technologues et à la prolongation des heures d'ouverture, nous avons augmenté le nombre d'exams vitaux effectués dans la province de plus de 40 %.
- Nous avons acquis cinq nouveaux tomodynamomètres et, pour la première fois, nous avons un appareil d'IRM hors de la ville de Winnipeg.

À la suite des investissements majeurs effectués dans la modernisation des installations de soins de santé :

- les Manitobains et Manitobaines bénéficient d'un meilleur accès aux chirurgies d'un jour et aux services de consultations externes, ce qui libère des lits d'hôpital;
- il y a maintenant un plus grand nombre de chirurgies effectuées dans les hôpitaux des régions rurales et du Nord.

Alors même que nous procédons à ces améliorations, les professionnels de la santé de première ligne jouent eux-même un rôle clé dans la conception de nouveaux établissements de santé. Grâce aux recommandations du personnel médical du Centre régional de santé de Brandon, le réaménagement des salles d'opération a permis une augmentation importante du nombre des services médicaux d'un jour offerts aux patients.

Santé Manitoba a distribué un nouveau Guide Info santé qui permet aux Manitobains et Manitobaines de faire des choix plus éclairés en leur présentant les services de santé subventionnés auxquels ils ont droit, les endroits où ces services sont offerts et les ressources à leur disposition pour obtenir plus de renseignements.

Le Budget 2003 continue à soutenir les mesures de recrutement et de rétention des professionnels de la santé :

- en améliorant les conditions de travail grâce au fonds de sécurité et de protection du personnel infirmier;
- en consacrant des fonds additionnels au Plan de recrutement de médecins;

- en finançant le plus grand projet d'immobilisations dans le domaine de la santé de toute l'histoire du Manitoba, projet qui prévoit de nouveaux services d'urgence pour les adultes et les enfants, de nouvelles salles d'opération, de nouveaux services de soins intensifs et des services de soins postopératoires et de soins coronariens au Centre des sciences de la santé;
- en consacrant 47,1 millions de dollars à l'achat d'équipement médical essentiel et à la formation.

Le Budget 2003 prévoit des ressources supplémentaires pour le programme manitobain de lutte contre le virus du Nil occidental, qui est reconnu au niveau national.

Le Budget 2003 met à profit de nombreux points forts du système manitobain de soins de santé, tels les services de soins à domicile, les centres de santé communautaires et les initiatives spéciales visant à renforcer la sécurité de nos communautés. Il prévoit du financement additionnel :

- pour les services vitaux de soins à domicile;
- pour les centre d'accès communautaire qui offrent des services communautaires et de santé dans les quartiers de River East et Transcona;

- pour les Services communautaires de santé offerts suite au réaménagement de l'hôpital de Gimli et pour les traitements de dialyse plus près de chez soi offerts à Island Lake;
- pour les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de notre programme de lutte contre le virus du Nil occidental, qui est reconnu au niveau national;
- pour financer notre engagement de réduire le nombre d'accidents du travail de 25 %.

Au cours des dernières années, la plupart des gouvernements au Canada et aux États-Unis ont augmenté le prix du tabac. L'année dernière, la demande à l'égard des produits du tabac a diminué de 20 %, tant au Manitoba qu'au Canada. L'expérience montre que le prix des cigarettes a une influence importante sur la proportion de jeunes qui fument. À partir de minuit aujourd'hui, le taux d'imposition sur le tabac augmentera d'un cent par cigarette et passera donc à 15,5 cents la cigarette. Cette mesure permettra de recueillir sept millions de dollars par année de soutien financier additionnel pour le système de soins de santé.

Rebâtir le Régime d'assurance-maladie

Notre gouvernement adhère aux principes énoncés dans le rapport Romanow, lequel réclame l'augmentation des ressources fédérales allouées à la réforme des soins de santé. Le financement fédéral additionnel qui a été annoncé à la suite de la publication du rapport Romanow

marque un pas dans la bonne direction. Chaque dollar de plus que le gouvernement fédéral versera au Manitoba dans le cadre de la nouvelle entente de financement sera effectivement consacré aux soins de santé. Cependant, en dépit des sommes supplémentaires accordées, la part du gouvernement fédéral dans le financement des soins de santé et autres programmes sociaux n'atteindra que 16 %. Rappelons que M. Romanow a recommandé que la participation du gouvernement fédéral atteigne 25 % du coût des soins de santé.

*Nous travaillerons avec acharnement
à poursuivre nos progrès
dans le domaine de la santé
et à atteindre l'objectif
de financement
visé par le rapport Romanow.*

Le manque de ressources financières fédérales consacrées à la santé limitera le rythme des améliorations à apporter à notre système de soins de santé. Nous travaillerons avec acharnement à poursuivre nos progrès et à atteindre l'objectif de financement visé par le rapport Romanow.

Le prix des médicaments délivrés sur ordonnance continue d'être l'un des coûts qui augmentent le plus rapidement au sein du système de soins de santé. Les

nouveaux fonds fédéraux vont nous permettre de couvrir le coût d'une plus grande variété de médicaments pour un plus grand nombre de Manitobains et Manitobaines. Toutefois, en l'absence d'un programme national d'assurance-médicaments, ces ressources ne seront pas suffisantes pour nous permettre de faire face à la montée des coûts. Les changements apportés cette année au Régime d'assurance-médicaments comprennent l'ajout de nouveaux médicaments sur la liste des médicaments couverts, comme Gleevec et Pegetron, à compter du 1er mai, et une augmentation de la franchise, à compter du 1er juillet 2003. Pour la majorité des bénéficiaires, ces changements représentent une augmentation des dépenses variant de un à cinq dollars mensuellement. Le présent budget prend en compte une augmentation projetée de 26% des coûts afférents au Régime d'assurance-médicaments cette année.

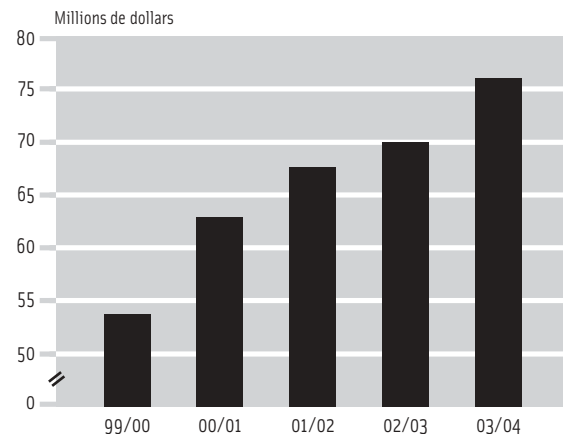
Soutenir les enfants et les familles

Les Manitobains et Manitobaines de toute la province soulignent l'importance des services de garde d'enfants. Des services de garde d'enfants de qualité contribuent au développement des jeunes enfants, aide les familles qui ont des enfants d'âge préscolaire à se trouver du travail et à conserver leur emploi. Dans une communauté comme celle de Neepawa, l'expansion des services de garde est vue comme un élément clé d'une stratégie visant à attirer et à garder les jeunes ménages.

Au cours des trois dernières années, nous avons :

- ajouté 2 300 places subventionnées en garderie, soit une augmentation de 16 %;
- créé un répertoire en ligne des services de garde d'enfants dans le but d'aider les parents à trouver les places libres dont ils ont besoin.

Financement des services à l'enfance



Source: Services à la famille et Logement Manitoba

Le Budget 2003 contribue six millions de dollars à la réalisation de notre plan de cinq ans pour des services de garde d'enfants qui soient abordables, accessibles et de grande qualité, ce qui fait passer le soutien total de la Province à 76 millions de dollars. Le financement des services de garde d'enfants a augmenté de 22,3 millions de dollars, soit une augmentation de 41,5 %, sur quatre années.

Le Budget 2003 permet la continuation des programmes vitaux de l'initiative Enfants en santé Manitoba, laquelle :

- a fourni de l'aide financière et de l'éducation nutritionnelle à 5 000 mères de famille pendant la première année de son volet Bébés en santé;
- a remis sur pied les centres de ressources parents-enfants et fait passer leur nombre à 26 dans l'ensemble de la province;
- a augmenté les ressources accordées à la Stratégie de prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal;
- a mis en œuvre l'initiative Santé à l'école, qui offre aux écoles et aux familles la possibilité de travailler de concert avec le personnel infirmier de la santé publique à l'amélioration des résultats pour la santé.

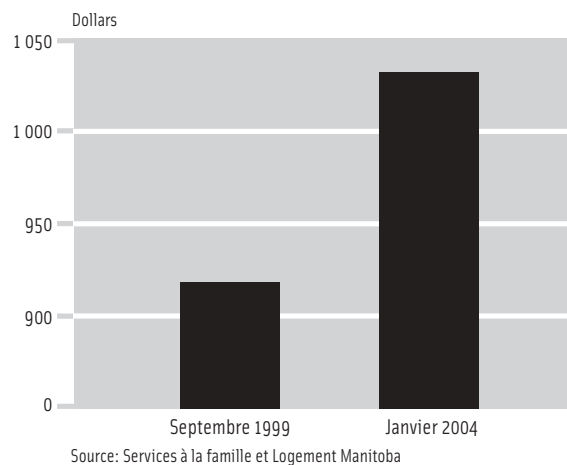
Au total, le Budget 2003 injectera 115 millions de dollars dans le développement du jeune enfant. Avec l'appui continu du gouvernement fédéral, nous aidons les familles à répondre à leurs besoins d'aujourd'hui afin d'assurer leur réussite dans l'avenir.

Nous avons franchi une étape historique au Manitoba et donné suite à l'une des recommandations de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones en donnant aux communautés hors-réserve des Premières nations et aux communautés Métis le pouvoir de se charger du bien-être de leurs enfants.

L'année dernière, notre gouvernement a financé un programme permanent d'analyse comportementale appliquée pour les enfants autistiques d'âge préscolaire. Le Budget 2003 double les ressources allouées à ce programme afin d'assurer la prise en charge de tous les enfants actuellement sur la liste d'attente.

En 1999, nous promettions d'éliminer graduellement la récupération fiscale de la Prestation nationale pour enfants. Le présent budget met fin à la disposition de récupération pour toutes les familles à compter du 1er janvier 2004.

Prestations d'aide au revenu Familles monoparentales avec deux enfants (10 ans et 13 ans)



L'aide à l'emploi et au revenu demeure une maille essentielle du filet de sécurité sociale du Manitoba. À partir de janvier 2004, le présent budget augmente le taux des prestations générales d'aide au revenu de 4,5 %, et augmente les prestations versées aux personnes handicapées d'un montant équivalent. Cette augmentation aidera les prestataires à payer le compte du téléphone, ce qui leur facilitera la recherche d'un emploi, leur donnera des moyens plus souples et leur permettra de conserver leur dignité.

Nous sommes également en train de modifier les règlements relatifs à l'aide au revenu afin de permettre aux personnes handicapées de créer des fonds en fiducie qu'elles pourraient utiliser pour améliorer leur qualité de vie, sans que cela entraîne une diminution de leurs prestations.

Le Budget 2003 prévoit également une augmentation de l'aide accordée aux adultes ayant une déficience mentale et aux enfants handicapés.

Des communautés plus sûres

Pour les Manitobains et Manitobaines, le bon état des logements, le dynamisme des quartiers et la sécurité des communautés constituent des questions de haute priorité. Il y a quatre ans, nous avons adopté une approche coopérative visant la revitalisation des communautés, en travaillant en partenariat avec les familles, les organismes communautaires et les autres paliers de gouvernement. À la place de programmes centralisés, nous avons mis au point une trousse de ressources communautaires dont les résidents peuvent se servir pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés.

- Le programme Quartiers vivants va consacrer 6,7 millions de dollars pendant l'exercice 2003-2004 à la revitalisation de vieux quartiers, par l'entremise d'initiatives communautaires visant le logement, l'emploi, l'éducation et la sécurité.
- Le programme Logement et sans-abri de Winnipeg, fruit d'un partenariat de la Province avec la Ville de Winnipeg et le gouvernement fédéral, augmentera le nombre des 1 100 logements dont la rénovation ou la

construction ont été approuvées construction depuis 2000.

- Le programme Renforcement des collectivités poursuivra la réalisation d'un plan de sept millions de dollars pour la remise en état des logements et de l'infrastructure dans les vieux quartiers.
- Dans plus de 20 écoles et centres communautaires du Manitoba, notre programme Lighthouses va continuer d'offrir aux jeunes un endroit sûr où jouer et étudier.

*Il s'agit du plus important
investissement du Manitoba
en 10 ans dans le secteur
du logement de qualité
à prix abordable.*

Cette approche commence à porter ses fruits. Depuis 1999, par exemple, la valeur des maisons dans les quartiers nord et ouest de Winnipeg a augmenté, dans certains cas jusqu'à 60 %. En travaillant avec la Ville de Winnipeg et des groupes communautaires, nous avons pu mettre fin à une décennie de déclin de la valeur du parc immobilier et même inverser la tendance; toutefois, il reste encore du travail à faire.

Le Budget 2003 poursuit sur la lancée de ces réalisations. Nous appuyons la nouvelle entente de

50,8 millions de dollars concernant le logement à prix abordable signée avec le gouvernement fédéral. Grâce à cette entente, les familles manitobaines à revenu faible ou modeste pourront bénéficier de la production d'au moins 2 500 nouveaux logements au cours des cinq prochaines années.

J'ai le plaisir d'annoncer que cette entente représente le plus important investissement du Manitoba en 10 ans dans le secteur du logement de qualité à prix abordable.

Nous prenons des mesures strictes à l'égard des personnes qui menacent la sécurité de nos quartiers. Nous offrons un niveau de soutien sans précédent aux forces de l'ordre et autres services responsables de l'application des lois dans tout le Manitoba.

- Nous accordons à la GRC un soutien lui permettant de poursuivre ses activités au Manitoba avec un effectif complet. Depuis 1999, nous avons augmenté de 13,2 millions de dollars, soit de 23,6 %, le financement accordé aux services policiers de la province.
- Nous étendons la portée de la Déclaration des droits des victimes, pour y inclure les infractions à l'égard des enfants, et nous allons nommer une personne qui assurera la coordination des services aux enfants victimes, afin que les poursuites relatives aux infractions soient plus efficaces et rapides.
- Nous nous attaquons au problème de l'intimidation des élèves par l'entremise du programme Sécurité à l'école Manitoba.

- En vertu d'une nouvelle législation, la police peut maintenant demander aux tribunaux de fermer les entreprises commerciales dont les activités servent de façade au crime organisé.
- Nous offrons un soutien accru à la Section de lutte contre le crime organisé et les délinquants à risque élevé, dont l'objectif est de mettre fin aux activités des bandes et des prédateurs sexuels.

Depuis 1999, notre gouvernement a augmenté de 58,7 % le financement accordé aux activités relatives aux poursuites judiciaires. En outre, nous facilitons l'accès aux services liés au droit de la famille, en haussant de 31 % cette année le financement accordé au Bureau du droit de la famille de la Société d'aide juridique et en offrant en région les services de deux avocats spécialisés en droit de la famille.

Le budget d'aujourd'hui prévoit également des ressources supplémentaires pour les activités policières conjointes visant à combattre le crime organisé, consacre de nouvelles ressources à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones, et investit aussi dans un nouveau programme de sécurité des personnes âgées à domicile.

L'économie manitobaine : la force de la diversité

Toutes ces réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement communautaire reposent sur une économie stable et florissante. La diversité de notre économie nous a bien servis pendant la période d'incertitude économique que nous traversons actuellement.

*Notre économie a créé
9 100 emplois l'an dernier,
dont 75 % dans le secteur privé.*

- En 2002, le Manitoba a enregistré le taux de chômage le plus bas au Canada, y compris chez les jeunes, alors qu'un pourcentage record des Manitobains et Manitobaines faisant partie de la population active, soit 69,2 %, occupait une place productive sur le marché du travail.
- Notre économie a créé 9 100 emplois l'an dernier, dont 75 % dans le secteur privé.
- Les ventes au détail ont augmenté de 6,9 %, soit la plus grande augmentation annuelle en cinq ans.
- Le revenu personnel disponible par habitant a augmenté de 11 % au cours des trois dernières années.
- Les exportations de marchandises manitobaines vers les États-Unis ont augmenté au cours de chacune des

deux dernières années, alors qu'à l'échelle nationale, les exportations vers les États-Unis ont diminué pour la même période.

Augmenter et retenir les capitaux

Les investissements au Manitoba peuvent être très rentables pour les investisseurs et profiter à toute la population manitobaine en stimulant l'économie, en offrant de nouvelles possibilités et en créant des emplois.

Parmi les investissements en immobilisations effectués récemment au Manitoba, citons :

- 150 millions de dollars investis par J.R. Simplot dans la première phase d'une nouvelle usine de transformation de pommes de terre à Portage-la-Prairie;
- 25 millions de dollars destinés à l'agrandissement des installations biopharmaceutiques de Biovail Corporation à Steinbach;
- 13 millions de dollars investis par Monarch Industries dans la rénovation et l'agrandissement de ses installations à Winnipeg;
- 13 millions de dollars consacrés par Corner Group Industries à l'agrandissement de l'entreprise afin d'augmenter sa prestation de services d'usinage de précision.

Le Conseil consultatif économique du premier ministre a conclu que les investissements locaux sont susceptibles d'être rentables pour les investisseurs et

Les sept points du Plan stratégique de croissance économique du Manitoba

En travaillant ensemble, nous bâtissons un avenir plus prometteur. Il y a trois ans, lors du Sommet manitobain du siècle, des éducateurs, des chefs de file des secteurs des affaires et du travail, ainsi que des représentants des communautés autochtones et métisses, se sont réunis pour déterminer les priorités économiques de la province. Ces priorités ont fait l'objet d'un examen par le Conseil consultatif économique du premier ministre, un organisme dont la composition reflète aussi la diversité et la force de notre province. Le rapport du Conseil consultatif économique du premier ministre constitue le fondement du Plan stratégique de croissance économique du Manitoba, qui porte sur sept points principaux.

Les sept points clés du Plan stratégique de croissance économique sont les suivants :

- L'éducation avant tout
- Bâtir au moyen de la recherche et de l'innovation
- Accroître et retenir les investissements
- Un gouvernement à la mesure de nos moyens
- Croître grâce à l'immigration
- Bâtir nos communautés
- Tirer parti de notre atout énergétique

Ces points clés sont interdépendants. La recherche et l'innovation reposent sur une main-d'œuvre éduquée. Pour attirer les investissements en capital et les immigrants, nos communautés doivent être gérées de façon efficace et efficiente. Notre atout énergétique joue un rôle important afin d'assurer que toutes les parties de la province profitent équitablement du développement économique. Ce Budget reflète les priorités du Plan stratégique et commence à mettre en pratique les recommandations du Conseil consultatif économique du premier ministre.

de procurer des avantages en termes de diversification. En collaboration avec le Conseil consultatif, nous avons créé un Conseil de l'investissement local qui mettra l'accent sur la conservation du capital afin d'encourager les investissements locaux.

La prospérité de notre économie dépend en partie de notre capacité à faire fructifier notre épargne chez nous. Nos deux fonds actuels d'investissement des travailleurs, Crocus et Ensis, se sont révélés très efficaces à cet égard. Leur capital combiné est passé de 122 millions de dollars en 1999 à presque 270 millions aujourd'hui. À eux deux, ces fonds ont investi dans plus de 80 entreprises manitobaines.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que nous étendons cette démarche provinciale au niveau des collectivités, en établissant le crédit d'impôt au développement de l'entreprise communautaire. Ce crédit donnera aux collectivités du Manitoba des moyens supplémentaires de puiser dans l'épargne locale pour soutenir l'investissement sur place. Tout investissement admissible, d'un montant maximum de 30 000 \$, dans une entreprise communautaire individuelle ou dans un fonds commun destiné au financement de telles entreprises, donnera droit à un crédit d'impôt personnel de 30 %.

Pour donner suite à une recommandation du Conseil consultatif économique du premier ministre, notre gouvernement travaille avec les communautés et le secteur privé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, afin de promouvoir une image positive du

Manitoba auprès d'investisseurs, de vacanciers et d'immigrants potentiels.

Le crédit d'impôt au développement de l'entreprise communautaire donnera aux collectivités du Manitoba des moyens supplémentaires de puiser dans l'épargne locale pour soutenir l'investissement sur place.

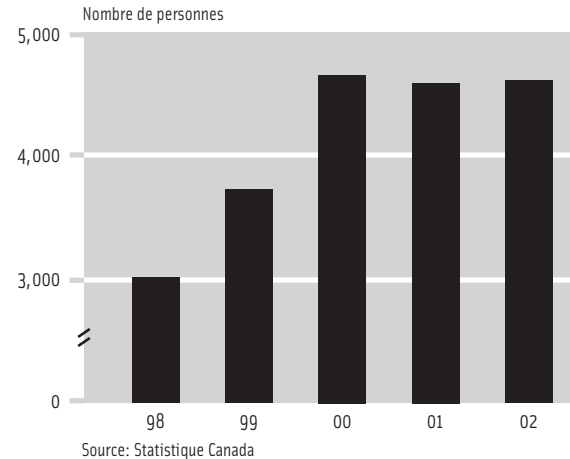
La province instaure le programme Ambassadeurs du Manitoba, auquel participeront des chefs de file des secteurs des affaires, du travail et de l'éducation dans le but de promouvoir le Manitoba à l'étranger. Ces ambassadeurs se serviront de leurs propres réseaux de connaissances, de leur propre expertise et de leur participation à des missions commerciales pour mettre en valeur les possibilités qu'offre le Manitoba sur le plan des affaires, des investissements et du tourisme.

Croître grâce à l'immigration

Au cours des quatre dernières années, le nombre d'immigrants au Manitoba a augmenté de plus de 50 %, atteignant jusqu'à 4 600 nouveaux immigrants par an. Cette croissance de l'immigration, indispensable à notre avenir économique, démontre l'efficacité de la

stratégie du Manitoba qui consiste à faire participer les employeurs, les syndicats et les groupes communautaires au recrutement des immigrants.

Immigration internationale



En novembre dernier, le Manitoba a conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin d'accroître le nombre d'immigrants qui peuvent s'installer dans la province en vertu du programme Candidats du Manitoba. De plus, une nouvelle entente conclue avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg appuie l'augmentation du parrainage privé de réfugiés au Manitoba.

Notre but est d'attirer 10 000 nouveaux immigrants par an, soit plus du double du chiffre actuel. Le Budget 2003 contribue à la réalisation de cet objectif en finançant un nouveau Conseil de l'immigration du Manitoba. Cet organisme coordonnera l'aide à l'établissement et les possibilités d'emploi pour les nouveaux venus. De plus, en collaboration avec le

gouvernement fédéral, il augmentera de plus de 718 000 \$ le financement des services d'établissement des immigrants.

Bâtir grâce à la recherche et à l'innovation

La recherche et l'innovation sont indispensables à la poursuite de la croissance et à l'amélioration de notre productivité. Les investissements en recherche et développement représentent aujourd'hui 1,2 % de notre produit intérieur brut, ce qui nous place au quatrième rang des provinces dans ce domaine.

L'année dernière, nous avons créé un nouveau ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, afin de concentrer notre action sur les secteurs du savoir et sur le développement d'une économie qui utilise l'énergie propre.

Parmi les fonds que la Province consacre à la recherche et au développement, citons notamment :

- neuf millions de dollars pour le Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels et nutraceutiques;
- cinq millions de dollars pour l'Institut de recherche clinique I.H. Asper, à l'Hôpital général Saint-Boniface;
- huit millions de dollars pour la rénovation et l'agrandissement du Centre de développement de produits alimentaires à Portage-la-Prairie.

Le Budget 2003 poursuit sur la lancée de ces investissements :

- en augmentant le montant d'argent disponible par l'intermédiaire du Fonds de recherche et d'innovation du Manitoba;
- en appuyant une nouvelle stratégie de formation dans le domaine des biotechnologies, en collaboration avec le collège Red River et la compagnie Biovail;
- en continuant de soutenir des projets de recherche et de développement du secteur privé, au moyen du crédit d'impôt pour la recherche et le développement au Manitoba.

*Nous collaborons avec
les communautés et les entreprises
du Manitoba afin de promouvoir
l'usage d'Internet à des fins
commerciales et éducatives.*

Nous collaborons avec les communautés et les entreprises du Manitoba afin de promouvoir l'usage d'Internet à des fins commerciales et éducatives. Le collège Red River offre un nouveau cours de commerce électronique. Et l'accès à Internet s'étend dans toute la province.

- Notre programme Connexions communautaires a créé 600 sites publics d'accès à Internet et appuyé le Churchill Community Network, le premier fournisseur

d'accès à Internet appartenant à une communauté au Manitoba.

- La société Manitoba Telecom Services étend son programme d'accès à Internet, appelé Next Generation Service, à une soixantaine de collectivités du Manitoba.
- Nous avons entrepris une mise à niveau du réseau informatique provincial pour que les hôpitaux et les édifices gouvernementaux de la Province aient un meilleur accès au réseau à large bande.
- Hydro-Manitoba met son infrastructure à la disposition des collectivités qui ont besoin d'un accès à Internet.

Parmi les innovations que notre gouvernement a introduites dans la prestation de ses services, mentionnons Service Manitoba, les centres de services aux entreprises et les centres de services communautaires bilingues.

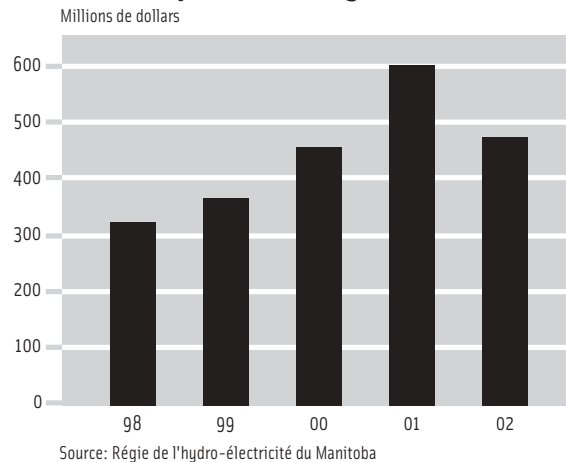
Tirer parti de notre atout énergétique

Hydro-Manitoba est l'une des pierres angulaires de l'économie provinciale. L'énergie électrique peu coûteuse, renouvelable et fiable qu'elle produit constitue un avantage concurrentiel pour toutes les entreprises manitobaines. Les Manitobains et les Manitobaines bénéficient des tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord.

Les ventes à l'exportation d'Hydro-Manitoba atteignent actuellement un niveau qui n'a été dépassé qu'une seule fois dans l'histoire de cette société.

Récemment, Hydro-Manitoba a renouvelé, avec la compagnie Xcel Energy du Minnesota, un contrat qui se traduira par 1,7 milliard de dollars de ventes à l'exportation. Des discussions se poursuivent avec les provinces voisines et le gouvernement fédéral afin d'agrandir notre réseau de transport de l'énergie pour augmenter les exportations.

Revenus d'exportation d'Hydro-Manitoba



Hydro-Manitoba envisage de construire trois nouvelles centrales électriques dans le nord du Manitoba. Il s'agirait du plus grand projet de construction au Manitoba depuis des décennies. Il apporterait d'importants avantages économiques à long terme aux régions du Nord. Hydro-Manitoba s'efforce d'établir des ententes de partenariat avec les Premières nations pour faire en sorte que ces communautés reçoivent leur part des emplois, des possibilités de formation et des bénéfices générés par les projets d'aménagement hydroélectrique.

Notre société de service public d'hydroélectricité continuera à jouer un rôle important pour attirer des investissements au Manitoba et créer des emplois de qualité pour les jeunes Manitobains.

Une politique de l'eau pour toute la province

Nos politiques de gestion et de conservation de l'eau répondent aux préoccupations propres à chaque région du Manitoba. Parmi les priorités essentielles figurent la protection de notre eau potable, le drainage et la lutte contre les inondations.

Notre gouvernement a :

- créé un Office de l'eau potable et amélioré la surveillance de la qualité de l'eau;
- établi une subvention de 70 % pour les tests de contrôle de l'eau potable des puits privés;
- commencé à tester l'eau souterraine dans 1 000 puits en zone rurale;
- consolidé les digues circulaires dans la vallée de la rivière Rouge.

L'année dernière, nous avons consacré 10 millions de dollars à des projets de drainage dans les régions rurales du Manitoba. Le Budget 2003 prévoit une augmentation de 10 % des fonds alloués aux projets de drainage.

Depuis le mois d'avril 2001, nous avons investi plus de 40 millions de dollars dans l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable et des réseaux d'égout

dans l'ensemble des régions rurales et du Nord du Manitoba.

Au cours des trois dernières années, 45 communautés du Nord ont bénéficié d'un meilleur traitement de l'eau potable et des eaux usées, rendu possible par la contribution de 26,2 millions de dollars de la Province.

*L'agrandissement du canal
de dérivation créera 3 500 emplois
et offrira une protection contre
les inondations d'envergure
exceptionnelle qui se produisent
tous les 700 ans.*

Nous estimons qu'il est essentiel de protéger les Manitobains et les Manitobaines contre toute perte financière, qu'elle soit personnelle ou commerciale, causée par une inondation. Ce budget prévoit la création d'une Commission du canal de dérivation de la rivière Rouge. Sa mission consistera à superviser la planification et la mise en œuvre des travaux d'agrandissement du canal, un projet qui créera 3 500 emplois et offrira une protection contre des inondations à récurrence de 700 ans.

La Province et le gouvernement fédéral ont annoncé récemment le versement de 160 millions de dollars pour commencer la première phase des travaux

d'agrandissement du canal de dérivation. Ils permettront de doubler la capacité actuelle du canal et comprendront des travaux de dragage et de consolidation des berges du côté nord de la sortie d'eau du canal.

Depuis « l'inondation du siècle », la Province et le gouvernement fédéral ont consacré 110 millions de dollars à la lutte contre les inondations à l'extérieur de Winnipeg. Cette somme a notamment servi à la mise en œuvre d'un ambitieux programme de digue circulaire communautaire qui protège 1 800 maisons et entreprises dans des régions comme Grande-Pointe, Sainte-Agathe, Saint-Pierre-Jolys et Emerson.

Transport

Dans une province aussi grande et aussi variée, du point de vue géographique, que le Manitoba, le transport est un facteur crucial pour le développement économique et la qualité de vie dans chaque région. Notre programme quinquennal de construction routière, qui en est à sa deuxième année, recevra cette année 120 millions de dollars sur les 600 millions prévus pour l'ensemble du projet. Le Budget 2003 comprend également 68 millions de dollars pour l'entretien du réseau routier.

Les régions rurales du Manitoba

L'agriculture et le paysage rural ont connu d'énormes changements au cours des dix dernières années. Nous voulons établir des partenariats afin de fournir de l'aide aux régions rurales du Manitoba, ainsi qu'un

cadre à l'intérieur duquel elles peuvent s'adapter à ces changements et poursuivre leur diversification.

Les districts de conservation se sont révélés extrêmement efficaces dans les partenariats entre la Province, les municipalités locales et les agriculteurs. Financés conjointement par la Province et les municipalités, ils ont vu leur nombre passer de neuf à 16 en à peine plus de trois ans.

*Depuis l'an 2000, nous avons versé
220 millions de dollars au titre
de l'aide aux sinistrés et amélioré
le programme d'assurance-récolte.*

Durant la même période, les districts ont accru de 40 % la part du territoire qu'ils aménagent. De plus en plus, les districts de conservation assument la responsabilité première de la planification de la gestion de l'eau et encouragent les pratiques novatrices en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire.

La réduction de la portion taxable des biens agricoles que nous avons introduite permet de redonner sept millions de dollars aux producteurs chaque année. Depuis l'an 2000, nous avons versé 220 millions de dollars aux agriculteurs du Manitoba au titre de l'aide aux sinistrés, et nous avons amélioré la garantie contre l'humidité excessive du programme d'assurance-récolte.

Dans le cadre de notre initiative Pont entre les générations, nous avons investi 14,5 millions de dollars pour faciliter le transfert des exploitations agricoles au sein d'une même famille et pour appuyer la prochaine génération des jeunes familles agricoles. Depuis 1999, nous avons consacré plus de neuf millions de dollars à des projets en région rurale. Il en a résulté plus de 25 millions de dollars d'investissements en immobilisations ainsi que la création de 1 176 emplois.

Parmi les secteurs qui offrent des possibilités aux agriculteurs du Manitoba, l'élevage est un de ceux qui progressent le plus rapidement. Il génère entre 250 et 300 millions de dollars d'investissements chaque année. Nous continuons à collaborer avec l'industrie et les collectivités rurales pour faire en sorte que l'élevage au Manitoba demeure une industrie durable sur le plan de l'environnement.

Ce budget renouvelle notre appui au Projet de mise en valeur de la pêche et au Programme d'aide au transport pour les pêcheurs du Nord. Nous travaillerons avec tous ceux qui tirent leur revenu de la pêche au Manitoba afin de garantir l'avenir de cette industrie.

Dans le Budget 2003, nous continuons d'appuyer l'agriculture et les collectivités rurales grâce :

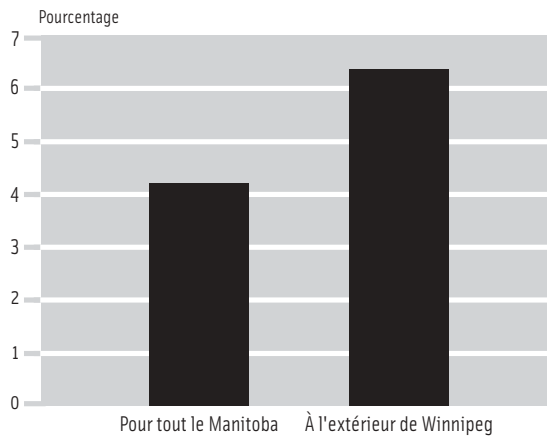
- à une augmentation de 7,4 % des montants alloués aux programmes de soutien agricole et de gestion de risques;
- à un budget de 43 millions de dollars pour le nouveau Compte de stabilisation du revenu net;

- à Hometown Manitoba, un nouveau programme qui appuie les projets entrepris par des communautés pour rehausser leur fierté locale en embellissant l'apparence des espaces publics et des entreprises;
- à un nouveau Programme de garantie de crédit à l'exploitation qui recueillera 60 millions de dollars en prêts du secteur privé pour couvrir les frais liés à l'exploitation des fermes;
- à des fonds pour l'agrandissement et la rénovation du Centre de développement de produits alimentaires de Portage-la-Prairie;
- à un versement de 6,5 millions de dollars supplémentaires au Programme des routes du grain des Prairies;
- à une hausse de 28 % des subventions d'immobilisations pour que le nombre des districts de conservation continue de s'accroître;
- à la prolongation pendant deux ans de l'exonération de la taxe de vente pour les cuves à purin et le revêtement des étangs d'épuration;
- à notre appui pour l'adoption de mesures obligatoires en matière d'éthanol, mesures qui permettront de trouver de nouveaux marchés pour notre grain, de créer de nouveaux emplois dans les collectivités rurales du Manitoba, et de mettre en marché des coproduits à forte teneur en protéines dont bénéficiera notre industrie de l'élevage.

Nous sommes également déterminés à améliorer la qualité de vie de la population rurale grâce à des

mesures spécifiques telles que l'augmentation de 13 % de l'aide consacrée aux bibliothèques rurales, l'égalisation des tarifs d'hydroélectricité et l'apport de ressources pour améliorer les centres récréatifs du Pas et de Brandon.

Augmentation des médecins praticiens autorisés entre 1999 et 2002



Source: Collège médecins et chirurgiens du Manitoba

Le Budget 2003 prévoit l'attribution de 35 millions de dollars à des municipalités en dehors de Winnipeg, en vertu du partage provincial-municipal des recettes fiscales, un programme de partage des recettes avec les administrations locales unique au Canada.

Notre gouvernement reconnaît également que la qualité de vie dépend des investissements qui sont effectués dans l'éducation, les soins de santé et l'environnement.

Depuis 1999, nous avons amélioré le recrutement et le maintien des médecins dans les régions rurales. À

l'extérieur de Winnipeg, le nombre de praticiens autorisés à exercer est passé de 498 il y a cinq ans à 530 l'année dernière. Nous avons également accru les services de soins à domicile dans les régions rurales et mis en circulation 70 nouvelles ambulances.

Le Budget 2003 poursuit sur la lancée de ces investissements :

- en installant de nouveaux tomodensitomètres dans les hôpitaux de Steinbach, Boundary Trails et Selkirk;
- en multipliant les services de dialyse à Portage-la-Prairie, Island Lake-Garden Hill et Boundary-Trails;
- en installant de nouveaux appareils médicaux, par exemple un appareil de radiographie assistée par ordinateur, et un analyseur biochimique à l'hôpital de Neepawa.

Communautés autochtones et du Nord

La Stratégie de développement du Nord est fondée sur la conviction que les priorités, les forces et l'expérience des habitants du Nord doivent guider le développement de cette région. Le Budget 2003 accroît le financement accordé au logement, à l'emploi et à la formation, à la santé, aux transports et aux initiatives de développement économique dans le Nord. Pour nous préparer à la construction proposée des centrales électriques d'Hydro-Manitoba, nous engageons la somme de 10 millions de dollars pour le financement d'initiatives de formation préalable destinées aux habitants du Nord. Il s'agit de la

première étape d'une initiative de formation de 60 millions de dollars, encore à l'état de projet, qui serait menée conjointement par les Premières Nations, le gouvernement du Manitoba, le gouvernement du Canada et Hydro-Manitoba.

Dans le Budget 2003, nous tenons notre promesse de rétablir intégralement les subventions provinciales destinées à la Manitoba Association of Friendship Centres.

La question du transport est d'une importance primordiale pour le Nord et c'est l'une des priorités exposées dans notre Stratégie de développement du Nord. Le Budget 2003 vient appuyer notre engagement de répondre aux besoins des communautés du Nord en matière de transport. Nous consacrons donc 37 millions de dollars à la construction et à l'entretien des routes; 11,6 millions de dollars à l'exploitation, à l'entretien et aux immobilisations des aéroports et des traversiers; et 5,8 millions de dollars à l'exploitation des chemins d'hiver.

Pour assurer l'accès des habitants du Nord à des services d'ambulance aériens essentiels et fiables, nous avons remplacé l'ancienne ambulance aérienne, en service depuis 24 ans, par une ambulance aérienne de 6,5 millions de dollars, plus récente et pouvant répondre à des urgences dans des situations météorologiques dépassant les capacités de l'ancien aéronef.

L'industrie minière demeure un pilier de l'économie du Nord. Dans le cadre de notre Programme d'aide à l'exploration minière, l'offre de financement la plus

récente a généré des propositions d'investissements provenant du secteur privé de l'ordre de 15,2 millions de dollars pour des projets d'exploration minière. Nous accorderons une aide de 1,4 million de dollars au soutien de 41 nouveaux projets d'exploration mis en œuvre par 35 entreprises au Manitoba.

Nous avons remplacé l'ancienne ambulance aérienne, en service depuis 24 ans, par une ambulance aérienne de 6,5 millions de dollars, plus récente et pouvant répondre à des urgences dans des situations météorologiques dépassant les capacités de l'ancien aéronef.

Le Centre de diversification des ressources forestières du Nord, situé au Pas, est reconnu à l'échelle nationale pour ses travaux visant à aider les habitants du Nord à récolter, à transformer et à commercialiser les produits forestiers autres que le bois. Le Budget 2003 appuie l'expansion des travaux du Centre.

Nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec la Commission canadienne du blé dans le but d'assurer la survie du port de Churchill, le seul port de mer en eau profonde des Prairies. Dans le Budget 2003, nous consacrons jusqu'à un million de dollars au

port de Churchill, dans le but d'assurer la continuation des opérations portuaires de la porte d'accès du centre du Canada vers le monde.

Initiatives urbaines

Nous poursuivons la revitalisation et la reconstruction de nos communautés urbaines. Nous avons créé un ensemble dynamique de partenariats avec différents organismes communautaires, avec le secteur privé et les administrations municipales, et avec nos universités et nos collèges.

Winnipeg est une ville aux multiples facettes, d'une grande vitalité, avec des installations de première classe et une qualité de vie incomparable. La Province est heureuse de travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale au renouveau du centre-ville et des quartiers de Winnipeg.

Parmi les initiatives majeures en cours à Winnipeg, citons :

- la fin des travaux de construction du campus du collège Red River au centre-ville;
- la Bibliothèque du Millénaire;
- le Complexe récréatif True North;
- la promenade riveraine, dans le Quartier de la Bourse;
- l'agrandissement du stade de baseball CanWest Global ;
- le nouveau siège social d'Hydro-Manitoba, au centre-ville.

Pour encourager la croissance de nos industries cinématographique et phonographique, cette année nous augmentons de un million de dollars notre appui à la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore.

Le programme Place aux communautés recevra 500 000 \$ en fonds supplémentaires, pour améliorer les installations de loisirs communautaires à l'échelle de la province.

Le programme

*Place aux communautés recevra
500 000 \$ en fonds supplémentaires,
pour améliorer les installations
de loisirs communautaires
à l'échelle de la province.*

Nous effectuons d'importants investissements communautaires à Brandon et à Thompson. Il y aura bientôt au centre-ville de Brandon 77 unités locatives de plus, nouvelles ou rénovées, pour des familles à faible revenu ou à revenu modeste, ce qui portera à environ 400 le nombre d'unités locatives réhabilitées dans cette ville.

La Province prévoit également du soutien financier pour l'avenir de Brandon grâce à l'expansion du campus du Collège communautaire Assiniboine. Nous

finançons actuellement des études de faisabilité sur les diverses options d'expansion possibles.

Dans le cadre du programme Infrastructures Canada-Manitoba, la Province contribue à un nouveau centre communautaire régional à Thompson. Au mois de mars, les responsables du programme Quartiers vivants ont annoncé le versement de fonds pour des locaux à Thompson qui serviront à la fois de garderie et de refuge pour les sans-abri.

L'économie de Brandon a bénéficié des mesures suivantes :

- un projet d'immobilisations de 58 millions de dollars pour le Centre régional de santé de Brandon, l'investissement le plus important jamais fait pour les soins de santé dans l'Ouest du Manitoba;
- l'engagement du gouvernement provincial de fournir des fonds, échelonnés sur plusieurs années, pour le centre Keystone;
- l'appui de la Province à la société Maple Leaf Foods, afin de lui permettre de combler ses besoins en personnel;
- un prêt de trois millions de dollars, afin que la société McKenzie Seeds soit une entité d'appartenance locale;
- des travaux de rénovation, de l'ordre de cinq millions de dollars, des installations de sciences infirmières de l'Université de Brandon;
- un appui financier au programme des Collectivités ingénieuses, dans le cadre duquel des communautés

du Manitoba sont reliées à des centres plus importants dans le but ultime de permettre à toutes les régions du Manitoba de tirer avantage de diverses ressources et de la technologie, que ces régions soient éloignées, rurales ou urbaines.

Culture, Patrimoine et Tourisme

Nous avons élaboré des stratégies pour la commercialisation tant de l'industrie en pleine croissance du tourisme d'aventure et de l'écotourisme que du secteur des attractions touristiques culturelles et autochtones, ainsi que de celui du patrimoine.

*Le Budget 2003 augmente
de 750 000 dollars les fonds
consacrés à la commercialisation
touristique afin de maintenir
notre position concurrentielle.*

Le Budget 2003 augmente de 750 000 dollars les fonds consacrés à la commercialisation touristique afin de maintenir notre position concurrentielle sur les marchés clés et d'encourager nos compatriotes manitobains à faire l'expérience des nombreuses attractions touristiques de notre province.

De concert avec le Conseil consultatif sur le tourisme, et conjointement avec les membres de cette industrie,

notre gouvernement élabore actuellement une stratégie de développement du tourisme. Un partenariat de prestation des services permettra de tirer le meilleur parti possible de l'industrie touristique, tant sur le plan économique que communautaire.

L'appui du Manitoba pour les arts est un des plus importants au pays. Le présent Budget inclut une augmentation globale de 6,1 % des fonds accordés au Conseil des Arts du Manitoba. En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg, nous travaillons également à assurer l'avenir de l'Orchestre symphonique de Winnipeg.

Gérance de l'environnement

Tout plan pour l'avenir digne de ce nom doit inclure la gérance de l'environnement parmi ses priorités. Le Manitoba joue un rôle de leader dans plusieurs dossiers environnementaux.

Un nouveau parc provincial sera créé, en plus des parcs provinciaux de la Rivière-Caribou, de la Vallée-de-la-Pembina et du Monastère-des-trappistes que nous avons annoncés récemment. Nous avons pleinement protégé 21 zones entières ou partielles de gestion de la faune, et désigné les réserves de parcs de la Rivière-Manigotagan et du Lac-Paint-Est. Et, dans le but d'appuyer l'industrie de l'écotourisme, nous avons accordé une subvention aux responsables des nids de couleuvres de Narcisse et nous avons lancé une initiative d'observation de la faune.

Nous nous sommes engagés à dépasser les objectifs officiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto. Le Protocole de Kyoto nous offre un certain nombre de bonnes occasions sur le plan économique. Sur notre continent, le Manitoba est un leader en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable propre. Notre plan d'action sur le changement climatique nous permettra de profiter des possibilités que cela représente. Continuant sur la lancée de notre initiative relative à l'éthanol ainsi que des investissements d'Hydro-Manitoba dans la conservation et dans des centrales hydroélectriques écologiques, notre plan d'action encourage la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, des piles à hydrogène et des pompes à chaleur géothermique. Cette diversification met à profit nos points forts et crée des emplois, en plus d'être favorable à l'environnement.

Nous élargissons le cadre du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier en y incluant l'investissement des entreprises dans du matériel qui utilise l'énergie de façon plus efficiente, ou qui produit de l'énergie à des fins de consommation interne à partir de sources favorables à l'environnement, telles l'énergie éolienne. Grâce à cette mesure, les entreprises du Manitoba seront plus concurrentielles, puisqu'elles profiteront d'une réduction de leurs coûts en énergie, la pollution sera réduite et le Canada sera mieux placé pour satisfaire à ses objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Nous avons annoncé récemment un plan d'action provincial de protection du lac Winnipeg. Ce plan comprend la création du Conseil de gestion du lac Winnipeg, ainsi que l'établissement de nouveaux règlements pour prévenir l'érosion riveraine et réduire l'écoulement des nutriants.

*Le Protocole de Kyoto nous offre
un certain nombre de bonnes
occasions sur le plan économique.*

Nous poursuivons le processus d'aménagement de la rive est du lac Winnipeg, faisant appel à la participation à grande échelle de la population, dans le but d'améliorer le transport et de créer un plus grand nombre de possibilités sur le plan de l'économie, d'une manière qui est durable et qui correspond aux objectifs et aux valeurs de la communauté.

Le Budget 2003 donne suite à notre engagement d'assurer le lotissement de plus de 1 000 nouveaux chalets et la création de plus de 1 900 nouveaux emplacements de camping, en investissant 750 000 \$ dans le lotissement de terrains destinés à des chalets et l'aménagement d'emplacements de camping, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs provinciaux.

Un lien vers l'avenir

Le Budget 2003 est axé sur les priorités des Manitobains : il maintient une économie robuste et bâtit des systèmes éducationnel et de soins de santé solides. Il établit également un lien vers l'avenir. Dans ce qui représente un renversement de la tendance des années 1990, plus de jeunes choisissent maintenant de s'établir ici. Le Budget 2003 prévoit un ensemble de mesures visant à encourager davantage nos jeunes à demeurer au Manitoba, y compris :

- un nouveau crédit d'impôt de 10 %, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par élève, pour les employeurs qui embauchent un étudiant participant à un programme d'enseignement coopératif, une mesure qui permettra aux employeurs d'attirer des élèves inscrits dans des programmes de formation reconnus du Manitoba ou de l'extérieur de la province;
- le doublement de la période libre d'intérêt dans le cas des prêts étudiants du Manitoba, période qui passe de six mois à un an;
- une nouvelle réduction des impôts sur le revenu des particuliers pour la tranche intermédiaire d'imposition.

Nouvelles réductions fiscales

Depuis le Budget de l'an 2000, nous avons introduit chaque année des réductions fiscales importantes et durables. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui de nouveaux allègements fiscaux, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Parmi les points saillants de nos nouvelles réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, mentionnons les éléments suivants :

- la diminution de 6 % du taux de prélèvement dans la tranche d'imposition intermédiaire représente une économie annuelle de presque 40 millions de dollars pour les contribuables ;
- le total des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers depuis le Budget de l'an 2000 se chiffre maintenant à 220 millions de dollars – la réduction en quatre budgets consécutifs la plus importante de l'histoire du Manitoba.

En 2004, grâce à ces réductions, une famille de quatre personnes, à revenu unique s'élevant à 60 000 \$, réalisera une épargne annuelle de plus de 1 400 \$.

Notre gouvernement reconnaît le fardeau financier particulier de beaucoup de personnes âgées qui doivent payer un impôt foncier. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le montant maximal du crédit d'impôt

foncier du Manitoba en matière d'éducation pour les personnes âgées passera de 775 \$ à 800 \$. Les personnes âgées et les autres contribuables bénéficieront également de mesures de réduction de l'impôt foncier, y compris :

- la continuation de l'élimination graduelle de la taxe résidentielle d'aide à l'éducation ; réduite de 27 % au cours des deux dernières années, elle permet maintenant aux contribuables d'épargner 27 millions de dollars chaque année ;
- l'augmentation de 150 \$ du crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation, lequel permet maintenant aux contribuables d'épargner 53 millions de dollars chaque année.

En 2003, nos réductions de la taxe d'aide à l'éducation feront épargner au propriétaire d'une maison de 125 000 \$ la somme de 119 \$. Si on y ajoute l'augmentation de 150 \$ du crédit d'impôt, ledit propriétaire réalise maintenant une épargne de plus de 250 \$ chaque année.

Montant du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation pour les personnes âgées, 1999 et 2003

Revenu	1999	2003	Augmentation
15 000 \$	475 \$	650 \$	175 \$
20 000 \$	425 \$	600 \$	175 \$
25 000 \$	375 \$	550 \$	175 \$
30 000 \$	325 \$	500 \$	175 \$
35 000 \$	275 \$	450 \$	175 \$
40 000 \$ et plus	250 \$	400 \$	150 \$

Conjointement, nos réductions de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu des particuliers permettront aux Manitobains et aux Manitobaines de réaliser une épargne annuelle de 300 millions de dollars, ce qui représente un allègement fiscal de taille pour nos contribuables et pour leurs familles.

Impôt sur les bénéfices des sociétés

Au cours des trois dernières années, le taux d'imposition des bénéfices des petites entreprises a été réduit de 37 %. Nous avons relevé le plafond de revenu admissible au taux d'imposition dont bénéficient les petites entreprises. Nous avons présenté la première diminution du taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés depuis la Deuxième Guerre mondiale, une diminution qui se poursuivra jusqu'à l'an 2005. Dès le 1er janvier 2004, ce taux d'imposition baissera à 15,5 %.

Poursuivant sur la lancée de nos réductions précédentes de l'impôt sur les bénéfices des petites et des grandes entreprises, je suis heureux d'annoncer de nouveaux allègements fiscaux pour les entreprises qui accroissent activement leurs opérations commerciales au Manitoba. Le Budget 2003 comporte les mesures suivantes :

- une exemption pour toutes les corporations de payer l'impôt sur leurs premiers cinq millions de dollars de capital investi. Ceci encouragera les entreprises de toute taille à investir, et profitera particulièrement aux petites entreprises en expansion qui seront dorénavant confrontées à une imposition bien

moindre lorsque leur capital dépassera pour la première fois les cinq millions de dollars ;

- la prolongation de trois ans du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier, lequel s'est avéré un outil efficace de promotion des investissements dans le secteur vaste et diversifié de la production manufacturière au Manitoba. Ce crédit a pris de l'ampleur et il s'applique maintenant aux entreprises qui se procurent du matériel éconergétique.

Un plan financier responsable

Nous prévoyons pour l'exercice 2002-2003 un solde positif de quatre millions de dollars, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire, et l'affectation de 96 millions de dollars au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite, affectation à laquelle les 77 millions de dollars prélevés en 2002-2003 sur le Fonds de stabilisation des recettes contribueront intégralement.

Conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire, le Budget 2003 prévoit un solde positif de dix millions de dollars. Pour la quatrième année consécutive, la Province engagera 96 millions de dollars au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite et, à cette fin, 48 millions de dollars seront prélevés sur le Fonds de stabilisation des recettes.

Notre gouvernement a équilibré le budget chaque année de son mandat tout en affectant, au total,

384 millions de dollars au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite. Alors que d'autres administrations gouvernementales ont produit un déficit et annulé ou remis à plus tard les versements visant le remboursement de leur dette, nos quatre budgets consécutifs nous ont fait accomplir de grands progrès dans ce domaine. Nous avons pris l'engagement d'améliorer l'efficacité gouvernementale et de veiller à ce que les fonds provenant des contribuables servent de façon efficace à la prestation des programmes ayant la plus grande priorité. Une initiative interministérielle examinera bientôt nos activités et nos procédures. Au cours de la prochaine année, les ministères se verront mis au défi de justifier leurs dépenses, d'améliorer leurs méthodes et d'offrir aux Manitobains les services qui leur sont les plus nécessaires. Cette initiative permettra de réduire les coûts et d'augmenter les économies en cours d'exercice.

Au cours des quatre dernières années, l'obligation de rendre compte à la population du Manitoba a été mieux observée par la présentation de rapports plus transparents et plus complets. Nous avons produit le premier rapport gouvernemental annuel – un élément essentiel du cycle de l'obligation redditionnelle – et nous avons introduit de meilleures pratiques comptables au chapitre de l'acquisition d'immobilisations. En plus des états financiers abrégés, nous présentons maintenant des budgets sommaires annuels qui se rapportent à l'ensemble de l'entité comptable de l'administration publique, y compris en ce qui concerne l'obligation, non

capitalisée pendant 40 ans, découlant des régimes de retraite.

Les milieux financiers internationaux ont reconnu notre gestion prudente des quatre dernières années.

*Pour la quatrième année
consécutive, la Province engagera
96 millions de dollars
au remboursement de la dette
et à la réduction de l'obligation
découlant des régimes de retraite.*

Plus tôt au cours de l'année, l'agence Moody's nous a accordé une meilleure cote de crédit, la faisant passer de Aa3 à Aa2. Le coût du service de la dette est moins élevé, ce qui laisse plus de recettes fiscales pour les programmes publics prioritaires. L'agence Moody's a déclaré que « le cadre financier prudent de la Province est bien établi et devrait continuer à produire des résultats positifs et donc à réduire davantage le fardeau de la dette au cours des prochaines années ».

En 1961, le gouvernement du Manitoba a décidé de ne plus capitaliser les régimes de retraite de ses fonctionnaires et des enseignants. En 1990, l'obligation découlant des régimes de retraite atteignait 1,2 milliard de dollars et, en 1999, 2,7 milliards. Si rien n'était fait, l'obligation atteindrait bien plus de 10 milliards d'ici l'an 2035.

État comparatif des recettes, des dépenses et des transferts, et solde budgétaire

2003-2004 et 2002-2003

	Budget 2003-2004	Prévisions 2002-2003	Budget 2002-2003	Écart positif/(négalif) entre les prévisions 2002-2003 et le budget 2003-2004		Écart positif/(négalif) entre le budget 2002-2003 et le budget 2003-2004	
	(Millions de dollars)			(Millions de dollars)	%	(Millions de dollars)	%
Recettes							
Autonomes	4 806	4 598	4 579	208	4,5	227	5,0
Transferts fédéraux	2 508	2 242	2 362	266	11,9	146	6,2
Recettes extraordinaires – Hydro-Manitoba (2001-2002)	<u>0</u>	<u>150</u>	<u>0</u>	<u>-150</u>		<u>0</u>	
Total des recettes	<u>7 314</u>	<u>6 990</u>	<u>6 941</u>	<u>324</u>	4,6	<u>373</u>	5,4
Dépenses							
Programmes	6 925	6 632	6 560	293	4,4	365	5,6
Service de la dette	<u>331</u>	<u>335</u>	<u>368</u>	<u>-4</u>	-1,2	<u>-37</u>	10,1
Total des dépenses	<u>7 256</u>	<u>6 967</u>	<u>6 928</u>	<u>289</u>	4,1	<u>328</u>	4,7
Recettes nettes	58	23	13	35		45	
Transferts interfonds							
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	-96	-96	-96	0		0	
Fonds de stabilisation des recettes	<u>48</u>	<u>77</u>	<u>93</u>	<u>-29</u>		<u>-45</u>	
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	<u>10</u>	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>6</u>		<u>0</u>	

En l'an 2000, nous avons agi sans attendre en présentant le premier plan de l'histoire de la Province pour s'attaquer à l'obligation découlant des régimes de retraite. Et nous continuons d'agir. En plus des fonds que le Budget 2003 consacre au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite, nous exigeons maintenant de chaque ministère ou organisme gouvernemental la capitalisation intégrale du régime de retraite de chaque nouveau fonctionnaire qu'ils embauchent. Moody's a pris note de notre démarche, en déclarant que le Manitoba « avait pris des mesures pour

confronter l'obligation provinciale non capitalisée découlant des régimes de retraite, ce qui permettra une plus grande souplesse financière à l'avenir ».

Le cadre financier à moyen terme prévoit la continuation de l'équilibre budgétaire. Il y aura des défis à relever là où s'exerce la pression des coûts, comme dans le domaine des soins de santé. Et la croissance des recettes sera affectée par les événements, tant nationaux qu'internationaux.

Cadre financier à moyen terme

	<u>2002-2003</u>	<u>2003-2004</u>	<u>2004-2005</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>
	(Millions de dollars)				
Recettes	<u>6 990</u>	<u>7 314</u>	<u>7 471</u>	<u>7 715</u>	<u>7 997</u>
Dépenses					
Programmes	6 632	6 925	7 056	7 198	7 342
Coût de la dette publique	<u>335</u>	<u>331</u>	<u>348</u>	<u>365</u>	<u>365</u>
Total	<u>6 967</u>	<u>7 256</u>	<u>7 404</u>	<u>7 563</u>	<u>7 707</u>
Recettes nettes	23	58	67	152	290
Transferts interfonds					
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	-96	-96	-96	-115	-115
Fonds de stabilisation des recettes	<u>77</u>	<u>48</u>	<u>39</u>	<u>-27</u>	<u>-165</u>
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>

Le Cadre financier à moyen terme reflète les hypothèses et les prévisions actuelles. Si les circonstances futures s'en éloignent, les décisions budgétaires refléteront les nouvelles circonstances.

Conclusion

Comme dans nos budgets précédents, nous concentrons nos efforts sur les priorités des Manitobains et Manitobaines. Notre plan comprend :

- de bonnes écoles et une formation solide visant la réussite;
- des services de la santé publique de qualité;
- des familles en bonne santé habitant des communautés sûres;
- une économie novatrice qui offre de véritables possibilités;
- un gouvernement à la mesure de nos moyens.

Nous avons accompli des avancées importantes dans chacun de ces secteurs. Pour la quatrième année consécutive, nous présentons un budget équilibré, nous contribuons au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite, nous réduisons les impôts et nous engageons des investissements stratégiques dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et des communautés.

Grâce à ces investissements, nous générons de nouvelles et remarquables possibilités dans le domaine de l'éducation, nous développons des technologies de soins de santé, nous diversifions notre secteur agricole et nous profitons d'une gamme de nouvelles sources d'énergie propre.

Le Manitoba est l'un des meilleurs endroits où habiter au monde. Les communautés y vivent en sécurité, le

coût de la vie y est bas et la qualité de vie y est grande. Notre économie est solide. Avec ce budget, nous continuons à profiter des avantages de notre province pour encourager les jeunes à demeurer ici, au Manitoba, et attirer les nouveaux venus en nombre toujours grandissant. Le Budget 2003 a pour objectif de multiplier les possibilités d'aujourd'hui tout en bâtissant l'avenir.